



CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DE L'AVEYRON

Achats de véhicules de service : 6 véhicules utilitaires neufs de type camionnette, fourgonnette et 2 véhicules utilitaires neufs de type société 2 places

Règlement de consultation (RC)

PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE CONFORMEMENT
A L'ARTICLE R.2123-1 DU DECRET N°2018-1075 DU 03/12/2018

**DATES ET HEURES LIMITES DE REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURES ET DES
OFFRES : 07/07/2025 A 12H00**

**Marché 2025_01_Véhicules
Achats de véhicules de service**

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE
L'Aveyron
CARREFOUR DE L'AGRICULTURE
12026 RODES CEDEX 9

TEL. : 05 65 73 79 00

SOMMAIRE

| | |
|---|---------------|
| AVANT-PROPOS | page 3 |
| ARTICLE 1 : ACHETEUR PUBLIC | page 3 |
| ARTICLE 2 : ECHANGES ET COMMUNICATION AVEC LES CANDIDATS | page 3 |
| ARTICLE 3 : OBJET ET ETENDUE DU MARCHÉ | page 4 |
| ARTICLE 4 : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE | page 4 |
| ARTICLE 5 : JUGEMENT DES OFFRES | page 5 |
| ARTICLE 6 : AUTRES RENSEIGNEMENTS | page 6 |

AVANT PROPOS

Dans l'ensemble des pages de ce règlement de consultation, nous ferons référence à la plateforme des achats dématérialisés de l'Etat dénommée « PLACE », l'adresse internet est : www.marches-public.gouv.fr

Ce site est libre d'accès et permet les échanges des documents dans le cadre de la consultation. Les candidats auront la possibilité de retirer le dossier de consultation (DCE) dans son intégralité, répondre par voie électronique, être tenus informés des rejets, télécharger les demandes de précisions, les mises au point et y répondre.

ARTICLE 1 – ACHETEUR PUBLIC

1.1 - Nom et adresse officiels de l'acheteur public :

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DE L'AVEYRON
représentée par son Président M Laurent SAINT-AFFRE

Carrefour de l'Agriculture

12026 RODEZ CEDEX 9

Tél : 05 65 73 79 00

Courriel : compta@aveyron.chambagri.fr

Site internet : <https://aveyron.chambagri.fr>

Siret : 181 200 023 00016

1.2 - Type d'acheteur public :

Établissement public national à caractère administratif

ARTICLE 2 - ECHANGES ET COMMUNICATION AVEC LES CANDIDATS

L'ensemble des échanges et communications entre pouvoirs adjudicateurs et candidats ou attributaires s'effectuera en langue française.

2.1 - Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Profil acheteur de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron : www.marches-public.gouv.fr

Les candidats doivent retirer le DCE à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr. Pour ce faire, les candidats devront renseigner un formulaire d'identification. A cet effet, ils fournissent le nom de l'organisme, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse permettant de façon certaine une correspondance électronique, en particulier les éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications).

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la chambre d'agriculture, les candidats devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- .zip
- .pdf
- .doc
- .xls
- .ppt

2.2 - Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Profil acheteur de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron : www.marches-publics.gouv.fr

Des informations complémentaires peuvent être obtenues sur demande par voie électronique via le sas d'échanges de la plateforme des achats de l'Etat « PLACE » www.marches-publics.gouv.fr sous la référence 2025_01_Véhicules.

Les candidats recevront les réponses via ce service. Contact mail, en cas de difficulté :

2.3 - Adresse auprès de laquelle les offres dématérialisées doivent être envoyées :

Dépôt impératif des offres au format dématérialisé sur la plateforme PLACE : www.marches-punlics.gouv.fr sous la référence 2025_01_Véhicules.

Date limite de dépôt des offres :

07/07/2025 à 12h

ARTICLE 3 – OBJET ET ETENDUE DU MARCHÉ

3.1 - Type de marché

Marché de fournitures à procédure adaptée

3.2 - Description du marché :

Le présent marché a pour objet l'achat de véhicules neufs de type utilitaires (V.U.) pour répondre aux déplacements professionnels des services de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron.

Ce marché comporte 2 lots :

- Lot n°1 : Achat de 6 véhicules neufs utilitaires de type camionnette, fourgonnette avec fournitures et livraison
- Lot n°2 : Achat de 2 véhicules neufs utilitaires de type société 2 places avec fournitures et livraison

Les variantes sont autorisées dans le strict respect du cahier des clauses particulières (C.C.P.)

Nomenclature CPV : 34144700-5

3.3 - Durée du marché – Reconduction - Délai d'exécution :

Le marché ne sera pas reconduit.

La date de livraison souhaitée : **30 novembre 2025**

3.4 - Lieu de livraison :

Les véhicules devront être livrées à la chambre départementale d'agriculture de l'Aveyron – Carrefour de l'agriculture – 12026 Rodez Cedex 9.

ARTICLE 4 – RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement :

Financement sur fonds propres de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron. Les paiements seront effectués par virement sur le compte des prestataires retenues sous 30 jours à partir de la date de livraison et sur présentation d'une facture en bonne et due forme.

4.2 - Conditions de participation :

Les candidatures multiples sont interdites. Les candidats se présenteront **seuls**.

Dossier administratif :

Les candidats auront à produire un dossier comprenant les pièces suivantes rédigées en français, datées, signées par eux-mêmes :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) à télécharger au besoin sur le site : www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
- Le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat
- Le présent règlement de consultation signé par la personne habilitée par le candidat
- Les références du candidat permettant de juger de sa capacité à répondre à cette consultation.
- L'acte d'engagement complété et signé par la personne habilitée par le candidat.
- Le devis détaillé reprenant le détail des prix des véhicules proposés
- Un mémoire technique reprenant le descriptif technique détaillé des véhicules proposés. Il est admis que le mémoire technique soit présenté sous forme de devis détaillé, sous réserve que celui-ci reprenne bien l'ensemble des éléments demandés.
- La copie du ou des jugements si le candidat est en redressement judiciaire

Conformément à l'article R2143-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu devra fournir, dans un délai de 7 jour calendaire à compter de la demande de la chambre d'agriculture de l'Aveyron par courrier ou courriel les justificatifs fiscaux et sociaux suivants :

- Les pièces mentionnées aux articles D 8222-5 ou D 8222-7 et ou D 8222-8 du code du travail ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations ou organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Dans le cas où ces justificatifs ne pourraient pas être produits dans le délai imparti par le candidat retenu, l'offre sera rejetée et le candidat éliminé.

La chambre d'agriculture de l'Aveyron se réserve la possibilité de retenir le candidat ayant présenté l'offre classée immédiatement après au regard des critères de jugement.

Les organismes ou sociétés non soumis à l'une des obligations fiscales doivent impérativement le signaler.

Si le candidat retenu a fourni ces justificatifs à l'appui de sa candidature, il ne sera pas tenu de les transmettre à nouveau lors de l'attribution.

ARTICLE 5 – JUGEMENT DES OFFRES

5.1 - Jugement des candidatures

Les candidatures qui ne seront pas recevables ou qui ne seront pas accompagnées des pièces mentionnées ci-dessus, ne seront pas admises à participer à la suite de la procédure de passation du marché. De même, les candidats qui ne présentent pas des niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes seront éliminés.

5.2 - Critères d'attribution :

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R.2152-6, R.2152-7, et R.2152-12 du Code de la commande Publique au moyens des critères suivants.

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous.

| Critères | Pondération appliquée (%) |
|--------------------------------|---------------------------|
| 1- Prix | 60 % |
| 2- Valeur technique de l'offre | 20 % |
| 3- Délais de livraison | 20 % |

Le Pouvoir Adjudicateur éliminera les offres inappropriées à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation, les offres irrégulières ou inacceptables conformément à l'article

R.2152-1 du Code de la commande publique. Toutefois, les offres irrégulières pourront être régularisées conformément aux dispositions de l'article R.2152-2 du Code la commande publique. Il classera les offres des candidats conformément aux critères énoncés ci-dessus et choisira l'offre économiquement la plus avantageuse.

5.2.1 - Appréciation du critère prix pour les lots 1 et 2 : note sur 100 points.

Le critère « Prix » sera analysé en fonction du montant net en € HT indiqué sur le devis. Les services annexes (Carte grise, carburant, ...etc) doivent être chiffrés dans le devis. A défaut, ils seront considérés comme étant inclus dans le montant total net HT du devis.

La note maximale pouvant être obtenue est de 100 points. Elle sera attribuée au candidat dont l'offre présentera le prix le plus bas.

La note attribuée aux autres offres sera calculée comme suit : $100 \times (\text{Offre la plus basse parmi les offres recevables} / \text{l'offre du candidat})$

5.2.2 - Appréciation du critère valeur technique : note sur 100 points

La valeur technique de l'offre sera jugée à partir du descriptif technique du véhicule figurant dans le mémoire technique ou dans le devis détaillé selon le barème ci-dessous. Les critères jugés ci-dessous devront être clairement mentionné dans le mémoire technique ou dans le devis détaillé.

Descriptif technique non fourni ou non renseigné comme indiqué ci-dessous = critère éliminatoire offre non conforme

Pour le lot N° 1 : Achat de 6 véhicules neufs utilitaires de type camionnette, fourgonnette avec fournitures et livraison, la valeur technique de l'offre sera appréciée au regard des critères suivants :

| Critères | Notation/ 100 points | Observations |
|--|----------------------------|----------------------|
| 1 - Capacité de transport : volume en m3, poids, longueur, largeur et hauteur de l'espace de chargement. | 20 | Non renseigné = 0 pt |
| 2 - Eléments de sécurité : présence des airbags à l'avant, de l'assistance freinage d'urgence, du correcteur de trajectoire, du régulateur limiteur de vitesse, de pneumatique 4 saisons, de triangle et gilet | 20 | Non renseigné = 0 pt |
| 3 - Motorisation, couple et puissance du véhicule | 10 | Non renseigné = 0 pt |
| 4 - Consommation carburant en litre pour 100 kms | 10 | Non renseigné = 0 pt |
| 5 - Garantie du véhicule : durée | 10 | Non renseigné = 0 pt |
| 6 - Eléments de confort : présence de la climatisation automatique, du réglage des sièges en hauteur, de la navigation | 10 | Non renseigné = 0 pt |
| 7 - Emission CO ² | 10 | Non renseigné = 0 pt |
| 8 - Présence d'une radio intégrée avec connexion bluetooth | 10 | Non renseigné = 0 pt |

Pour le lot N° 2 : Achat de 2 véhicules neufs utilitaires de type société 2 places avec fournitures et livraison, la valeur technique de l'offre sera appréciée au regard des critères suivants :

| Critères | Notation/ 100 points | Observations |
|--|----------------------------|----------------------|
| 1 - Eléments de sécurité : présence des airbags à l'avant, de l'assistance freinage d'urgence, du correcteur de trajectoire, du régulateur limiteur de vitesse, de pneumatique 4 saisons, de triangle et gilet | 20 | Non renseigné = 0 pt |
| 2 - Motorisation, couple et puissance du véhicule | 20 | Non renseigné = 0 pt |
| 3 - Consommation carburant en litre pour 100 kms | 20 | Non renseigné = 0 pt |

| | | |
|--|----|----------------------|
| 4 – Garantie du véhicule : durée | 10 | Non renseigné = 0 pt |
| 5 - Eléments de confort : présence de la climatisation automatique, du réglage des sièges en hauteur, de la navigation | 10 | Non renseigné = 0 pt |
| 6 - Emission CO ² | 10 | Non renseigné = 0 pt |
| 7 - Présence d'une radio intégrée avec connexion bluetooth | 10 | Non renseigné = 0 pt |

5.2.3 - Appréciation du critère délai de livraison pour les lots N° 1 et 2 : note sur 100 points

Le critère « délai de livraison » sera analysé en fonction la date de livraison qui devra être clairement indiquée sur le devis. Elle sera indiquée en nombre de jour par rapport à la notification du candidat retenue. Si le délai de livraison n'est pas clairement indiqué, la note attribuée pour ce critère sera de zéro.

La note maximale pouvant être obtenue est de 100 points. Elle sera attribuée au candidat dont l'offre présentera le délai de livraison le plus court. La note attribuée aux autres offres sera dégradée de 1 point par jour supplémentaire de délai de livraison. A partir et au-delà de 100 jours supplémentaires la note attribuée pour ce critère est de zéro point

5.2.4 - Jugement des offres : Attribution de la note finale

Le critère prix est affecté du coefficient 0,60.

Le critère valeur technique est affecté du coefficient 0,20.

Le critère délai de livraison est affecté du coefficient 0,20.

La note globale N de l'offre est égale à la somme des critères affectés de leur coefficient :

$N = \text{« Note critère prix sur 100 »} \times 0,60 + \text{« Note critère valeur technique sur 100 »} \times 0,20 + \text{« Note critère délai de livraison sur 100 »} \times 0,20.$

5.2.5 - Classement des offres et jugement final

Le classement des offres est effectué suivant la valeur de la note finale N, l'offre ayant reçu la note finale N la plus élevée est considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Dans le cas, où l'offre reconnue comme étant économiquement la plus avantageuse ne pourrait être exécutée (rupture de fabrication du modèle retenu notamment), le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de retenir l'offre arrivée en 2^{ème} position du classement.

Lors de l'examen des offres, le Pouvoir Adjudicateur se réservera la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails de prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaire.

Conformément aux articles R.2152-3 et R.2152-4 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

À tout moment, la procédure peut être déclarée sans suite conformément à l'article R.2185-1 du Code de la commande publique.

5.3 - Renseignements d'ordre administratif :

Langue devant être utilisée dans l'offre : français

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 6 – AUTRES RENSEIGNEMENTS

6.1 - Contenu du dossier de consultation :

Le dossier de consultation (DCE) remis aux candidats est composé des documents suivants :

- le présent règlement de consultation

- l'acte d'engagement
- le cahier des clauses particulières

6.2 - Modification du dossier de consultation :

Des modifications pourront être apportées à ce dossier de consultation au cours de la phase de consultation.

6.3 - Autres

Afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée, les candidats devront tenir compte des indications suivantes :

6.3.1.- Format des fichiers

Le candidat est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe »
- ne pas utiliser certains outils, notamment les « macros »
- faire en sorte que sa candidature et/ou son offre ne soient pas trop volumineuses.

6.3.2 - Anti-virus

Les candidats s'assureront avant la constitution de leur pli que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par le candidat par un anti-virus.

Fait à Rodez, le 9 mai 2025

Le Président de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron

Laurent SAINT-AFFRE